



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
06 07 99 36 85
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Nîmes, le 3 novembre 2020

RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT PAR INTERIM

Présents : M. Pissas (Président du CD par Intérim), M. Nadal (Chef du Cabinet), Mme Papais (DGARI), Mme Marcq (DRH), M. Hiernard (DRH Relations sociales).
Les organisations syndicales CFDT, SUD, CGT, FO.

Le président a souhaité rencontrer les organisations syndicales suite à son nouveau mandat. Il nous informe que dans cette période particulière de démission de l'ancien Président du département il ne sera pris aucune décision.

Le budget 2021 est prêt administrativement mais pas politiquement. Il sera présenté en 2021.

Il nous a confirmé le départ de Mme Paquien, DGS, au 31 décembre 2020 et la recherche d'un(e) remplaçant(e).

La CGT a fait une déclaration au préalable des échanges :
Nous vous remercions de nous avoir reçu aujourd'hui Monsieur le Président.

Tout d'abord, nous souhaitons vous faire partager l'inquiétude forte des agents et des citoyens face à cette pandémie qui perdure. La CGT dénonce depuis plusieurs années les politiques budgétaires appliquées par les gouvernements successifs qui nous conduisent aujourd'hui par incapacité de pouvoir accueillir et soigner la population dans les hôpitaux à reconfiner. Reconfiner mais sans arrêter complètement mais en supprimant la culture, la liberté et les liens humains.

Depuis mars ce gouvernement manque de cohérence et d'anticipation entraînant des répercussions économiques. Les conséquences sont connues mais les remèdes ne sont pas apportés.

La CGT a fait des propositions par exemple :

- Arrêter le versement des dividendes aux actionnaires
- Des aides avec des contreparties pas de licenciement relocalisation des entreprises pour assurer une autonomie matérielle et industrielle de notre pays.
- Taxe sur la financiarisation de l'économie
- Contrôle accru de l'évasion fiscale
- Ces simples propositions seraient à même d'assurer un abondement économique important susceptible de mettre notre économie sur de bon rails pour abonder la protection sociale et la création d'emplois pérennes.

*Au niveau départemental la situation des agents n'est pas beaucoup plus brillante. En effet, cette politique budgétaire interdit toute latitude sur la gestion du personnel.
La CGT souhaite que le dialogue social soit plus partagé et efficace afin d'améliorer les conditions de travail et mener aux mieux nos missions de service public.
Nous demandons également que lorsque l'ensemble des organisations syndicales s'opposent à un dossier en instance paritaire, ce dernier soit représenté modifié (même si celui-ci ne fait pas l'objet d'une délibération).*

Le syndicat SUD a questionné sur les conséquences des observations de la Cour Régionale des Comptes.

La CFDT a questionné sur le devenir de la collectivité, le départ de la DGS et la stabilité de la DGADS.

Le syndicat FO a questionné sur la décision du Référé du conseil d'Etat relatif aux agents vulnérables.

En réponse :

Au niveau national, le Président nous a présenté son positionnement politique plus social que libéral ! Nous a exprimé l'histoire du mouvement social en rappelant « que pour gagner une guerre il faut des troupes ».

Au niveau local, il a pris connaissance des problématiques soulevées et apportera des réponses ultérieurement.

Concernant les personnes vulnérables, le Président reconnaît que le décret du 5/05/2020 s'applique tant que le gouvernement n'a pas publié un nouveau décret.

La CGT a repointé :

- En rapport avec la pyramide des âges présentée dans le bilan social, la proposition d'un tuilage avait été validé et que nous souhaitons que cette validation soit suivie d'effets.
- Les trop faibles possibilités d'avancements et promotions dans notre collectivité. Pour 2019, seulement 18 agents sur 3300 agents ont bénéficié de ce dispositif. Cela a pour conséquence une absence d'évolution professionnelle pour tous.
- Le fait d'être obligé pour un chef de service de légitimer l'existence d'un poste de travail pour un remplacement effectif.
- Le fait, dans le cadre sanitaire actuel, la fermeture du RIA alors qu'on maintient les restaurations scolaires et ce malgré un plan de continuité pédagogique de l'éducation nationale qui permet d'autres possibilité, notamment alterné repas froid et chaud. Cette disposition permettrait d'affecter les agents en renfort sur d'autres tâches.
- De plus, nous avons exprimé la nécessité de donner les moyens pour se déplacer aux représentants des organisations pour faire perdurer l'activité syndicale et maintenir le lien avec les agents de notre collectivité. Le Président a abondé dans notre sens.

Le syndicat CGT.